# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANCOINS (Cher)

Page: 6/2024

Département du Cher Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2024 **DÉLIBÉRATION Nº 6/2024 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 OBJET:** 7.1 Décisions budgétaires Nomenclature: **Suffrages** Contre Abstention Non participant au vote Présents Pour exprimés Q 12 12 Pierre GUIBLIN Rapporteur: Sodia PHILIPPEAU Secrétaire de séance :

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents: Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sodia PHILIPPEAU, Carole BENARD, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI, Nicolas BERGER et Ginetto ANZIL.

### Absents ayant donné pouvoir :

Madame Sandrine BELIN a donné pouvoir à Monsieur Pierre GUIBLIN
Madame Laetitia GLORIAU a donné pouvoir à Monsieur Dominique CIVRAY
Monsieur Adrien FONTAINE a donné pouvoir à Monsieur Nicolas BERGER

Absents excusés:

Madame Jeanne GAZEAU

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13 POUVOIR : 3

PRESENTS A LA SÉANCE: 9
Date de convocation: 29 mars 2024
Date d'affichage: 29 mars 2024

# DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins; Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 2311-1 à L. 2311-3, L. 2312-1, L. 2311-2, L. 2321-1 et L. 2321-2; Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif; Accusé de réception en préfecture 018-211802426-20240411-DCM6\_2024\_CCAS-DE Reçu le 17/04/2024 rapport du Président;

Considérant les modalités de vote suivantes :

- \* vote par nature,
- \* vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant la présentation du budget 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement

35 850,60 €

Section d'investissement

17 366,42 €

## Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

adopte le budget primitif 2024 du budget CCAS (document annexé).

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 11 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président

Pierre GUIBEL

Date de publication :

Mode de publication : mise en ligne.

La secrétaire de séance,

Philippean

Sodia PHILIPPEAU